Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20240318-dec_0067_2024-AU Date de télétransmission : 28/03/2024 Date de réception préfecture : 28/03/2024 Acte publié le 28.03.2024



8. Domaines de compétences par thème 8.9 – Culture

Nº 67-2024

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat d'exploitation avec la compagnie Bertrand Plasnes

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer le contrat d'exploitation d'une installation interactive avec la compagnie Bertrand PLANES domiciliée 157, rue de Crimée 75019 PARIS pour l'exposition de l'installation « Pink vs Blue » à la Micro-Folie de Pont-Audemer du 5 au 20 avril 2024 à l'occasion du festival LE NOOB pour un montant de 2.467 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 18 mars 2024

Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON

Troisième Maire-adjoint en charge

De la culture et du patrimoine